

**CONFORME**

Sous réserve de l'adoption définitive du présent document par le conseil municipal lors de la séance régulière du 10 septembre 2024.

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue le 13 août 2024 à compter de 19h30, au 174 Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 13 AOÛT 2024 À 19H30

### ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
  - 4.1 Séance ordinaire du 9 juillet 2024.
  - 4.2 Séance extraordinaire du 18 juillet 2024.
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements;
  - 7.1 Adoption du projet de règlement n° 53-2024 décrétant un emprunt afin de financer le projet du centre communautaire;
8. Administration générale:
  - 8.1 Formation sur les changements découlant du PL 57 – Loi visant à protéger les élus municipaux;
  - 8.2 Achat de divers équipements de bureau;
  - 8.3 Appel aux municipalités – Suivi des négociations sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec;
9. Gestion financière et administrative:
  - 9.1 Approbation des comptes à payer;
  - 9.2 Liste des revenus;
10. Sécurité publique et civile;

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour.
11. Transports - Réseau routier:
  - 11.1 Versement du décompte progressif n° 11 du projet n° 19-0947-19-0666 - Action Progex Inc;
  - 11.2 Demande d'honoraires supplémentaires pour la demande MTMD (Inventaire 2023) au projet n° 19251A - Stantec Experts-Conseils ltée;
  - 11.3 Autorisation du paiement n° 12 du projet n° 19251B - FNX-INNOV inc;
  - 11.4 Travaux de marquage de chaussées;

12. Hygiène du milieu - Santé et bien-être:

12. Dépôt et adoption des états financiers 2023 - OMH à Cœur-du-Québec;

13. Aménagement, Urbanisme et Développement:

13.1 Permis de juillet 2024;

13.2 Gestion des castors sur le territoire de la municipalité;

14. Loisirs et Culture;

15. Varia :

16. Période de questions;

17. Levée de l'assemblée.

## **1- PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard siège en séance ordinaire, ce mardi 13 août 2024, à 19h30 au 174 Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance ordinaire : les conseillères, mesdames, Vanessa Robidas-Gravel, Jacqueline M. Lambert, Sylvie Lambert, Nancy C. Demers, ainsi que les conseillers, messieurs Mario Demers, et Patrice Vaugeois, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Assiste également à la séance, madame Julie Pellerin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

## **2- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet ouvre la séance.

## **3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.1 **RÉSOLUTION 6770, 08-2024**  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance de l'ordre du jour puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

**ATTENDU QUE** Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet, demande aux conseillers présents s'ils ont un point à ajouter à l'ordre du jour dans le point « Varia »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture en gardant le point « Varia » ouvert.

**ADOPTÉ**

## **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 **RÉSOLUTION 6771, 08-2024**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024**

**ATTENDU QUE** les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 juillet 2024 puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jacqueline M. Lambert

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ**

4.2

**RÉSOLUTION 6772, 08-2024  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2024**

**ATTENDU QUE** les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance extraordinaire du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 juillet 2024 puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2024 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ**

**5- CORRESPONDANCE**

5.1

**RÉSOLUTION 6773, 08-2024  
CORRESPONDANCE**

**ATTENDU QUE** tout membre du public qui désire qu'une correspondance soit déposée à une séance du conseil doit l'adresser par écrit à l'attention du Maire et du Conseil et l'envoyer à la directrice générale de la municipalité afin d'en faire acte de dépôt officiel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer la réception de l'ensemble des correspondances reçues en date du 9 août 2024.

**DÉPOSÉ ET ADOPTÉ**

**6- RAPPORT DES ÉLUS**

**Conseillère siège n° 1 - Vanessa Robidas-Gravel :**

**Nomination pour les dossiers :**

- Volet Sport, Loisirs et Éducation:
- Développement social - Volet familial
- Développement économique

*Aucun sujet soumis à l'ordre du jour*

**Conseillère siège n° 2 - Jacqueline M. Lambert :**

**Nomination pour les dossiers :**

- Développement social
- Volet aîné et de l'OMH

*Aucun sujet soumis à l'ordre du jour*

**Conseillère siège n° 3 - Sylvie Lambert :**

**Nomination pour les dossiers :**

- Développement culturel et patrimonial

*Aucun sujet soumis à l'ordre du jour*

**Conseiller siège n° 4 - Mario Demers:**

**Nomination pour les dossiers :**

- Matières résiduelles
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
- Environnement et développement durable

*Aucun sujet soumis à l'ordre du jour*

**Conseiller siège n° 5 - Patrice Vaugeois :**

**Nomination pour les dossiers :**

- Communication et technologie
- Environnement et développement durable
- Autre nomination diverse : - Comité local patrimoine
  - Comité Novo Santé

*Aucun sujet soumis à l'ordre du jour*

**Conseillère siège n° 6-Nancy C. Demers :**

**Nomination pour les dossiers :**

- Santé et du bien-être
- Développement social - Volet aîné et immigration

*Aucun sujet soumis à l'ordre du jour*

**Maire - Jean Guy Beaudet :**

**Nomination pour les dossiers :**

- Sécurité civile et publique
- Projets d'infrastructures
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
- Autres nominations :
  - Aréna régional
  - MADA
- Comité local du patrimoine;
  - Les Cinq Sens, OSBL
  - FRR Volet 4
  - Ressources humaines

*Aucun sujet soumis à l'ordre du jour*

**7- AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

7.1

**RÉSOLUTION 6774, 08-2024**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 53-2024 DÉCRÉTANT UN  
EMPRUNT AFIN DE FINANCER LE PROJET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 juillet 2024 par la conseillère, madame Nancy C. Demers;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 53-2024 portant le numéro de résolution 6764, 07-2024 a été déposé à cette même séance par la conseillère, madame Nancy C. Demers;

**ATTENDU QU'** aucune modification n'a été apportée suite au dépôt du projet de règlement 53-2024;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement peut être consulté, depuis le 19 juillet dernier, sur le babillard du bureau municipal situé au 174-A Saint-Antoine, à Sainte-Sophie-de-Lévrard durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité au : [www.munstesophie.org](http://www.munstesophie.org).

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**ET APPUYÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard adopte le projet règlement n° 53-2024 décrétant un emprunt afin de financer le projet du centre communautaire tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

## **8- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8.1 RÉSOLUTION 6775, 08-2024 FORMATION SUR LES CHANGEMENTS DÉCOULANT DU PL 57 - LOI VISANT À PROTÉGER LES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** le 6 juin 2024, a été sanctionnée la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2024, c. 24) « PL 57 »;

**ATTENDU QUE** cette Loi prévoit d'abord de nouvelles mesures visant à protéger les élus dans l'exercice de leurs fonctions, notamment quant aux entraves, menaces et à l'intimidation. Sont également modifiées plus de 20 lois qui concernent les organismes municipaux sur plusieurs sujets tels que les séances du conseil, certains nouveaux pouvoirs en aménagement du territoire, les ventes pour non-paiement de taxes, l'élection du préfet, la tenue des séances extraordinaires du conseil, les élections et les référendums, etc.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a reçu l'invitation pour participer à une formation d'une durée de trois heures, afin de connaître les nouvelles mesures applicables à mettre en place;

**ATTENDU QUE** la formation sur les changements découlant du PL 57, se déroulera sous forme de webinaire le 25 septembre 2024 à laquelle 2 conférences seront présentées par des avocates;

**ATTENDU QUE** la municipalité est membre de l'ADMQ, et que celle-ci offre un « prix-membre » au montant de 235.00 \$ par inscription au lieu de 360.00 \$ pour les non-membres;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière trésorière, madame Josée Croteau, ainsi que la directrice générale adjointe, madame Julie Pellerin à participer à cette formation, et d'accepter les frais de participation du prix-membre au montant de 235.00 \$ plus taxes par personne totalisant 470.00\$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

### **8.2 RÉSOLUTION 6776, 08-2024 ACHATS DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DE BUREAU**

**ATTENDU QUE** la coordonnatrice en développement municipal et en projets spéciaux intermunicipaux occupe nouvellement un espace de travail dans les bureaux de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

**ATTENDU QUE** pour permettre une position de travail ergonomique et adéquate, il s'avère nécessaire d'effectuer l'achat d'une chaise de travail et d'un tapis de chaise protecteur;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à effectuer l'achat d'une chaise de travail et d'un tapis de chaise protecteur pour le poste de travail de la coordonnatrice au montant de 495.19 \$ plus taxes applicables.

**ADOPTÉ**

8.3

**RÉSOLUTION 6777, 08-2024  
APPEL AUX MUNICIPALITÉS - SUIVI DES NÉGOCIATIONS SUR LA  
NOUVELLE FORMULE DE PARTAGE DE LA VALEUR CROISSANCE  
D'UN POINT DE TAXE DE VENTE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le 13 décembre dernier, le premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et du ministre des Finances, signait avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la « Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité »;

**ATTENDU QUE** dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres.

**ATTENDU QUE** cette démarche est importante puisqu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation importante ces prochaines années, qui passera de 67 M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demande aux municipalités de transmettre une lettre au député de leur circonscription;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale à transmettre une lettre au député de notre circonscription, et ce, tel que proposé par la FQM.

**ADOPTÉ**

**9 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

9.1

**RÉSOLUTION 6778, 08-2024  
APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** le règlement n° 07-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy C. Demers

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à effectuer le paiement des factures selon la liste suivante fournie telle que déposée dans « l'Annexe A » au procès-verbal.

**ADOPTÉ**

9.2

**LISTE DES REVENUS**

Le montant total de revenus du mois de juillet 2024 est de 40 986.96 \$ incluant les revenus de perceptions tel qu'indiqué à « l'Annexe A ».

**DÉPOSÉ**

**10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

Aucun point soumis à l'ordre du jour.

## 11- TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER

### 11.1 **RÉSOLUTION 6779, 08-2024** **VERSEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 11** **DU PROJET N° 19-0947-19-0666 - ACTION PROGEX INC.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la demande de paiement du **décompte progressif n° 11** de l'entreprise Action Progex inc. en date du 16 juillet 2024 au montant de 1 398 320.79 \$ incluant les taxes, pour les travaux réalisés et en exécution du contrat de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement pour le projet n° 19-0947-19-0666;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce projet, la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, ayant le mandat de surveillance des travaux, se doit de vérifier tous les items faisant partie des réclamations demandées dans la facture soumise le 18 juillet 2024 portant le n° **APG000101**;

**ATTENDU QU'**après avoir procédé à l'analyse de ce décompte progressif, la firme de surveillance Stantec Experts-Conseils Ltée, recommande le **paiement de 1 110 639.12 \$** incluant les taxes, , tel que mentionné dans la lettre de recommandation transmise le 12 août 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Vanessa Robidas-Gravel

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** suivant l'analyse de ce décompte progressif, Stantec Experts-Conseils Ltée, recommande une retenue de **278 013.75 \$**.

**QUE** le conseil autorise le paiement du **décompte progressif n° 11** de l'entreprise Action Progex inc. au montant de **1 110 639.12 \$** incluant les taxes, pour les travaux réalisés et en exécution du contrat de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement.

**ADOPTÉ**

### 11.2 **RÉSOLUTION 6780, 08-2024** **DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR DEMANDE MTMD** **(INVENTAIRE 2023) AU PROJET N° 19251A - STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a effectué une demande d'honoraires supplémentaires en lien avec le projet de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement des eaux usées portant le projet n° 19-0947-19-0666;

**ATTENDU QUE** la présente demande d'honoraires est recevable à 100 % par le MTMD et que le présent mandat consiste à la préparation d'un fichier d'inventaire contenant diverses informations sur les accessoires pluviaux installés, les travaux exécutés ainsi que les matériaux de structure de chaussée utilisés sur le réseau routier du MTMD dans les limites du chantier.

**ATTENDU QUE** le présent mandat comprend les éléments suivants :

- Localisation et description des éléments du réseau pluvial demandés par le MTQ;
- Localisation et description des travaux de pulvérisation;
- Localisation et description des travaux de réfection de chaussée;
- Localisation et description des travaux de pavage.

**ATTENDU QUE** la proposition du présent mandat propose un horaire suivant :

- 3h x 145.00 \$ / heure = 435.00 \$ ( Chargé de projet )
- 15h x 105.00 \$ / heure = 1575 \$ ( CPI )
- Le prix pour ces services est de 2010.00 \$ excluant les taxes.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires au MTMD pour les travaux de remplacement des conduites et reconstruction de chaussées de diverses rues tel que spécifié dans la demande reçue en date du 3 juillet 2024.

**ADOPTÉ**

11.3

**RÉSOLUTION 6781, 08-2024  
AUTORISATION DU PAIEMENT N° 12  
DU PROJET N° 19251B – FNX-INNOV INC.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a reçu la demande de paiement n° 12 pour les travaux réalisés et en exécution, par la firme FNX-INNOV inc. en lien avec le projet de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement des eaux usées portant le projet n° 19-0947-19-0666;

**ATTENDU QU'**un paiement de 20 175.24 \$ taxes incluses est demandé par la firme FNX-INNOV inc., pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mandat du contrôle qualitatif des matériaux, n° 19251B, et que celui-ci a été transmis à la municipalité le 22 juillet 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à effectuer le paiement de la facture n° 429507 au montant de 20 175.24 \$ taxes incluses, à la firme FNX-INNOV inc.

**ADOPTÉ**

11.4

**RÉSOLUTION 6782, 08-2024  
TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé à deux entreprises de soumissionner pour la réalisation des travaux de marquage de chaussées dans diverses routes municipales afin d'assurer la sécurité routière;

**ATTENDU QUE** les travaux seront réalisés pour un total d'environ 42.4 km, dont 34 km de lignes simples et 8.4 km de lignes doubles dans les rangs, Sainte-Agathe Est et Ouest, Saint-Jacques Est et Ouest et les routes 226 Est et Ouest (rang Saint-Antoine) et Paquin;

**ATTENDU QUE** deux entreprises ont déposé leur soumission respective pour la demande d'appel d'offres portant le numéro **V-20240702**, se détaillent comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant soumis ( incluant les taxes )</b>
Marquage et Traçage Québec inc.	18 729.43 \$
Lignes Maska	21 902.74 \$

**II EST PROPOSÉ PAR** madame Vanessa Robidas-Gravel

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale à donner le mandat pour exécuter les travaux de marquage de chaussées dans les routes mentionnées ci-haut, à l'entreprise Marquage et traçage Québec inc. et ce, en respectant le montant budgété évalué et en fonction d'une répartition des interventions selon les besoins réels et établis comme suit :

- Réalisation du marquage des routes régulières pour un total d'environ 42.4 km représentant un montant budgétaire d'environ 18 729.43 \$ taxes incluses;

**ADOPTÉ**

## 12-HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 12. **RÉSOLUTION 6783, 08-2024 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 OMH AU CŒUR-DU-QUÉBEC**

**ATTENDU QU'** il y a un OMH dans la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard et que les états financiers de l'année 2023 ont été reçus pour adoption;

**ATTENDU QUE** la municipalité ayant un office municipal sur son territoire doit contribuer une compensation financière pour chaque année;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jacqueline M. Lambert

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers de l'OMH au Cœur-du-Québec pour l'année 2023 et d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à verser la compensation financière municipale au montant de 3 045.00 \$.

**DÉPOSÉ ET ADOPTÉ**

## 13-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 13.1 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS - JUILLET 2024**

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'en juillet 2024, un permis bâtiment accessoire, un permis de démolition, un permis de piscine, trois permis de rénovation ainsi qu'un permis de vente de garage furent délivrés. Pour un total de 7 permis émis. Totalisant une valeur de **90.00 \$ en coût de permis** et une valeur de **71 000.00 \$ en travaux**.

**DÉPOSÉ**

### 13.2 **RÉSOLUTION 6784, 08-2024 GESTION DES CASTORS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard ne prendra plus en charge d'office toutes les démarches reliées à la problématique des castors et aux barrages dès septembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Patrice Vaugeois

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'ACCEPTER :**

**Qu'**à partir de septembre 2024, la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard n'engagera plus de frais reliés aux situations de présence de castors ou de barrages;

**Qu'**advenant le cas où la Municipalité doit prêter main-forte pour une situation hors de contrôle, ledit propriétaire devra faire une demande écrite en fournissant les preuves des démarches qu'il a effectuées afin de mettre fin à la problématique et payer les frais que la municipalité devra engager.

**ADOPTÉ**

## 14-LOISIRS ET CULTURE

*Aucun point soumis à l'ordre du jour.*

## 15. VARIA

*Aucun point soumis à l'ordre du jour.*

## 16-PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite maintenant les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil.

La période de questions débute à 19h48 et termine à 19h58.

17.

### **RÉSOLUTION 6785, 08-2024 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Vanessa Robidas-Gravel

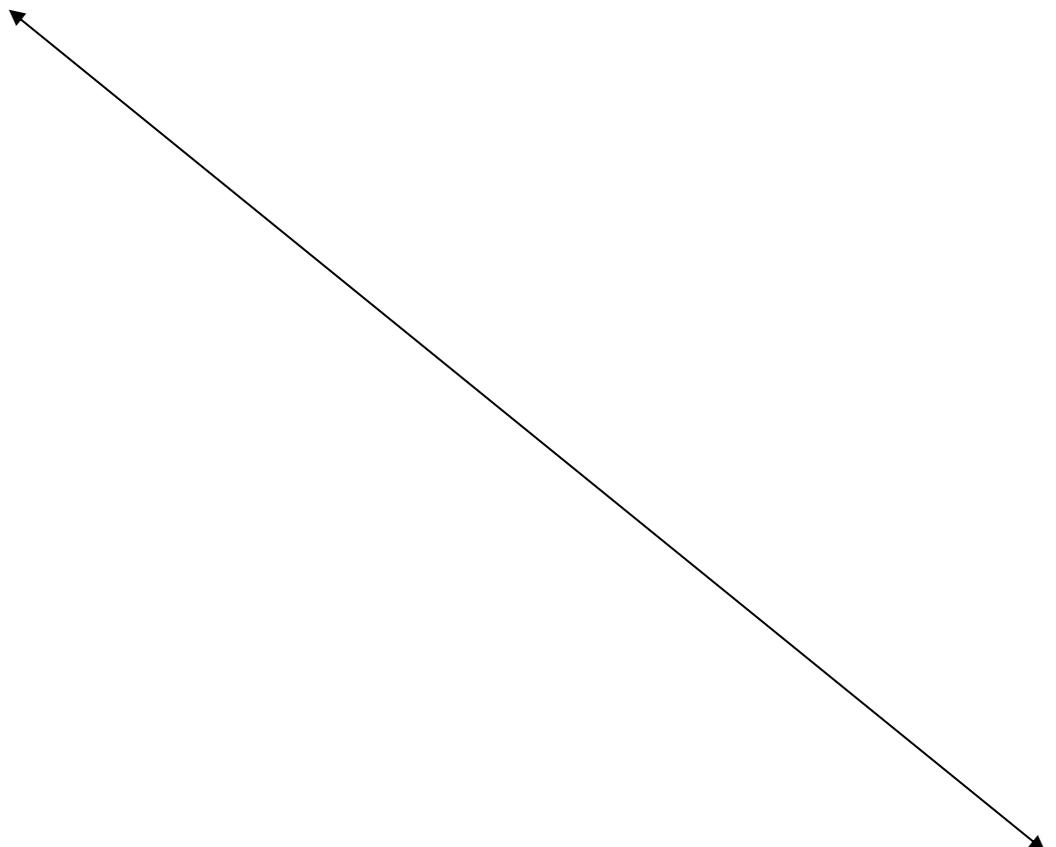
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance ordinaire soit levée à 19h59.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signes au nom de la Municipalité (art. 142 CMQ).

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Jean-Guy Beudet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2), du Code municipal.



## Annexe A

<b>Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard</b>			
<b>Liste des paiements de juillet 2024</b>			
<b>Nom</b>	<b>Description</b>	<b>Réso autorisation</b>	<b>Montant</b>
RIGIDBNY	Quote-part 2024	6602-01-2024	8 636,25 \$
Assurance Desjardins	Assurance collective de juillet	6226-01-2023	2 789,78 \$
D.A.S.	Fédéral	*	3 319,53 \$
	Provincial		8 848,36 \$
Sogetel	Centre communautaire	*	41,42 \$
	Station pompage		81,61 \$
	Garage		51,68 \$
	Novo santé		51,68 \$
Hydro-Québec	Station pompage	*	994,36 \$
	Centre communautaire		103,87 \$
	Novo santé		265,08 \$
	Garage municipal		191,84 \$
	Lumières de rues		321,26 \$
	Bureau municipal		231,02 \$
Attrix	GPS camion	6308-04-2023	36,79 \$
Télus	Cell DG et DTP	5362-08-2020	131,12 \$
Cloudli	Téléphonie IP	*	174,78 \$
It Cloud	Sauvegarde en ligne	*	169,53 \$
Covris	Essence	*	84,22 \$
			242,87 \$
			60,06 \$
Bureau citation	Achat livres - Bibliothèque	JP	83,79 \$
Eurofins	Analyse eau potable Saint-Antoine	6316-04-2024	519,69 \$
	Analyse eau usée Saint-Antoine		223,05 \$
Grimard et fils Inc.	Achat - Joint à rotule (ball joint)	SL	581,96 \$
	Graisse pour entretien aqueduc		11,86 \$
	Pneu pépîne		1 454,95 \$
Les entreprises Jacques Beaudet inc.	Nivelage	6669-03-2024	1 713,13 \$
	Nivelage		891,06 \$
	Nivelage		1 583,79 \$
Lucie Mainville	Remboursement – Néons Bibliothèque	JP	91,97 \$
Mini excavation Ghislain Mailhot inc.	Inspection caméra Saint-Antoine + Branchement aqueduc pour le 624	SL	931,30 \$
Réseau biblio	Reliure	JP	29,39 \$
VISA	Poste Canada - Frais d'envoi journal local	JP	94,40 \$
	Mutation	*	36,00 \$
	Formation Microsoft 360	JP	68,94 \$
	Québec municipal - Abonnement	6732-06-2024	24,20 \$
CNESST	Avis de cotisation 2023	*	553,22 \$
Bélanger Sauvé Avocat	Frais mensuels	6173-12-2022	114,98 \$
	Avis juridique	JP	366,49 \$
Les toitures Alain Therrien inc.	Réfection - Toiture centre communautaire	6678-04-2024	59 616,84 \$
Ville de Nicolet	Quote-Part - Frais de cours municipal	*	2 308,13 \$
Avizo Experts-Conseils inc.	Projet 3 services	5080-10-2019	1 388,33 \$
Carquest	Achat - Huile tracteur à gazon	SL	126,66 \$
Le Sagittaire	Papiers pour journal - municipalité	JP	91,97 \$
	Papiers et cartouche - municipalité		197,44 \$
MATÉRIAUX Fortierville 2020sec	Matériaux pour entretien bâtiment	SL	13,98 \$
			182,21 \$
Trappeurs Experts	Trapper Castor - rang Saint-Jacques	SL	1 586,66 \$
	Trapper Castor - rang Saint-Antoine		1 207,24 \$

Municipalité Saint-Pierre-les-Becquets	Analyse eau Saint-Ovide	*	948,39 \$
	Dépense -Station de chloration		413,56 \$
Entreprises Marc Fournier et Fils inc.	Transport fardier	SL	574,88 \$
Charest international	Filtre - Camion municipal bleu	SL	283,90 \$
Claudie Rheault	Camp de jour - Achat activité	JP	4,37 \$
	Camp de jour - Achat de matériel		683,15 \$
	Camp de jour - Achat activité		56,01 \$
Juhoule	Matériaux aqueduc	SL	911,38 \$
			4 941,90 \$
Annik Lambert	Camp de jour - Achat activité de cuisine	JP	23,37 \$
MRC Bécancour	Repérage de fibre optique	SL	443,83 \$
Émy Gagnon	Camp de jour - Achat pour activité	JP	23,14 \$
			15,98 \$
Sanivac	Location toilette chimique - Bibliothèque	6761-07-2024	287,44 \$
STP 1958	Acompte pour réparation camion	6739-06-2024	1 000,00 \$
Techni-Consultant	Honoraires professionnels pour des Services techniques	6767-07-2024	1 593,26 \$
FNX Innov	Paiement n° 11 projet n° 19251B	6760-07-2024	12 417,81 \$
Action Progex	Décompte progressif n° 10	6758-07-2024	2 369 489,37 \$
Stantec	Décompte progressif n° 9 et n° 10	6759-07-2024	113 962,37 \$
<b>Total des paiements</b>			<b>2 611 214.85 \$</b>
<b>Total des salaires</b>			<b>28 918,42 \$</b>
<b>Grand total</b>			<b>2 640 133.27 \$</b>

<b>REVENUS JUILLET 2024</b>	
<b>SUBVENTIONS REÇUES:</b>	0.00 \$
<b>TOTAL SUBVENTIONS REÇUES:</b>	<b>0.00 \$</b>

<b>TOTAL DES AUTRES REVENUS:</b> Taxation, mutations et autres	40 390.91 \$
Redevance Infotech	596.05 \$
<b>TOTAL AUTRES REVENUS :</b>	<b>40 986.96 \$</b>

<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>40 986.96 \$</b>
----------------------	---------------------